

ENJEU ET DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



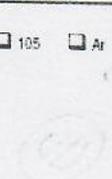
CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) N° : _____ SÉRIE

**EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION**

Delegation à la direction
des services départementaux
de la circulation routière
et à l'administration des permis

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____
L'expert - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____
Mme, Mlle, M. _____ Prénoms : _____
(N° de naissance ou du nom d'usage et lieu de naissance)
Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : _____ à : _____
N° de département : _____ ou public : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____
 régularisation dispensé(e) de l'examen pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen (indiquer la mention correspondante et cocher celle retenue) FAVORABLE INSUFFISANT Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/>	Codes spécifiques : <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar <input type="checkbox"/> 106 : jusqu'au Vaut titre de conduite et compter du : Ville-municipalité de passage Autres codes : _____	Signature : 
--	---	---

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					ions	itions	ne
	E	0	1	2	3			
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	E	0	1	2	3			
Effectuer des vérifications du véhicule	E	0	1	2	3			

Comment se déroule l'examen ?

Durée de l'épreuve 32 minutes

Le candidat sera jugé sur sa capacité à déceler les changements de contexte de circulation et à adopter sa conduite en conséquence.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

1.2

AUTO ECOLE



DÉROULEMENT FORMATION PERMIS A2



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

PERMIS A2

CYLINDRÉE SUPÉRIEUR 125cm³ MAXI 47 CV AGE MINIMUM : 18 ANS

ATTENTION :

DU FAIT DE LA RÉFORME DU 1er MARS 2020, TOUS LES CANDIDATS DEVRONT PASSER L'ÉPREUVE THÉORIQUE SPÉCIFIQUE MOTO (ETM), QU'ILS SOIENT OU NON DÉJÀ TITULAIRE D'UN PERMIS. CETTE ÉPREUVE CONSISTE COMME POUR L'ETG À RÉPONDRE À 40 QUESTIONS AVEC UN MAXIMUM DE CINQ ERREURS. ELLE VIEN EN REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE INTERROGATION ORALE (LES 12 FICHES).

Siège social : 54 Avenue Anatole France - 94400 VITRY SUR SEINE
Agrément : E2409400180 Siret : 840 846 836 00020
mail : tictac.autoecole@gmail.com
tel : 01 46 82 08 12

AUTO ECOLE



1). ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (ETM)

Cette épreuve consiste à vérifier vos connaissances concernant le code de la route, la forme, la couleur et la signification des symboles de la signalisation verticale et horizontale. Elle apprend également à connaître les règles de circulation et savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, 10 questions sont en vidéo. Un logo vous en informe juste avant le début de la question. Une vidéo de quelques secondes se déroule puis s'arrête. Au moment de l'arrêt sur l'image, la question vous est posée. Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur les 40 questions. Un livre de code moto spécifique vous est fourni à l'inscription afin de vous préparer à cette épreuve mais nous disposons également d'un partenariat avec prép@code vous permettant de travailler le code moto via le web, où vous voulez, quand vous voulez, sur ordinateur, tablette ou portable.

2). ÉPREUVE HORS CIRCULATION (plateau)

Suite à la réforme du 1er Mars 2020, l'épreuve dite plateau consiste à présent à enchaîner les différents exercices les uns après les autres en une seule fois. Vous devrez mémoriser les deux parcours possible et les réaliser sans aucune reconnaissances préalables ni aucune explications. C'est du par cœur. Elle est constituée d'un déplacement de la moto sans l'aide du moteur qui consiste à vérifier votre aptitude à déplacer la moto en la poussant d'un point A vers un point B en marche avant, puis de la ramener de B vers A en marche arrière. Ensuite vous devrez effectuer une partie à allure réduite chronométrée sans passager. Cette épreuve consiste à vérifier votre aptitude à déplacer la moto à allure lente, en sachant utiliser avec aisance l'embrayage, l'accélérateur et les freins, tout ceci en slalomant entre des cônes et des piquets. Vous devrez au retour de celle-ci effectuer un freinage d'urgence à une allure minimum de 50 Km/h. Le but étant de vérifier vos aptitudes à freiner sur une courte distance, sans chuter et tout en conservant l'équilibre. Puis vous repartirez pour une deuxième partie à allure réduite toujours entre des cônes et des piquets à la différence qu'elle s'effectuera avec un passager mais ne sera cette fois pas chronométrée. Le passager déposé, vous devrez pour terminer l'examen effectuer un slalom entre des cônes afin de vérifier vos aptitudes à la technique du contre-braquage et ceci à une vitesse minimum de 40 Km/h. Vous devrez également réaliser un évitement à une vitesse minimum de 50 Km/h suivi d'un freinage de précision.

3). ÉPREUVE EN CIRCULATION (Route)

Pour cette épreuve, l'inspecteur sera en liaison radio avec vous depuis le véhicule suiveur. Il vérifiera que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour

Siège social : 54 Avenue Anatole France - 94400 VITRY SUR SEINE

Agrément : E2409400180 Siret : 840 846 836 00020

mail : tictac.autoecole@gmail.com

tel : 01 46 82 08 12

AUTO ECOLE

1/2



Circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans vous faire surprendre. D'une durée d'environ trente minutes, elle s'effectue pour partie en ville, sur route et/ou autoroute. Vous allez devoir démontrer que vous êtes capable d'appliquer la réglementation routière, de quitter un emplacement de stationnement, changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération, négocier des virages en respectant la trajectoire de sécurité, etc... Une partie de cette épreuve s'effectuera de manière autonome. Vous devrez, pendant cinq minutes environ, suivre un itinéraire qui vous aura été indiqué au préalable.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN FORMATION PLATEAU OU CIRCULATION :

- Casque homologué étiquette norme NF ou CE avec autocollants rétroréfléchissants
- Gants homologués portant la norme CE
- Blouson manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes